

**ARRETE RAPPORTANT LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

**à Monsieur Hamza HAMMAD – Conseiller Municipal,**

**Délégué à l'Emploi et à l'Economie Sociale et Solidaire**

**(Sous l'autorité de l'Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et Développement Economique)**

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-DCM-01A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-02A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 14 le nombre d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-03A du 04 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 14 adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n° 515/2023 en date du 25 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature en faveur de Monsieur Hamza HAMMAD, Conseiller Municipal, délégué à l'Emploi et à l'Economie Sociale et Solidaire, sous l'autorité de l'adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et Développement économique,

Vu l'arrêté n° 1730/2024 en date du 05 juillet 2024 complétant la délégation de fonction et de signature (non notifié à Monsieur Hamza HAMMAD),

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La délégation de fonction et de signature accordée à Monsieur Hamza HAMMAD, Conseiller Municipal, dans les domaines « Emploi, Economie Sociale et Solidaire », est retirée.

**ARTICLE 2** : Compte tenu de ce retrait, Monsieur Hamza HAMMAD, Conseiller Municipal, ne percevra plus l'indemnité de fonction correspondante.

**ARTICLE 3** : Ces dispositions seront applicables à la date à laquelle le présent arrêté aura revêtu son caractère exécutoire.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la Ville,
- Adressé à :
  - Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
  - Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
  - Monsieur le Trésorier Principal de Garges les Gonesse-Sarcelles.
- Notifié à Monsieur Hamza HAMMAD, Conseiller Municipal.

Le 02 septembre 2024

Le Maire



Le Maire soussigné, ATTESTE que  
le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 03/09/2024  
- publié - notifié le : 03/09/2024  
A Goussainville, le : 03/09/2024  
Le Maire,

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
**Valérie HETUIN**

Le Maire informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Cergy-Pontoise  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

